

Plan Local d'Urbanisme
de
Distroff

Règlement graphique
Plan du village
Echelle : 1/2000e

APPROBATION DE L'ELABORATION DU P.L.U.	13/03/2009
APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU P.L.U.	28/09/2022
APPROBATIONS DE REVISIONS ALLEGES	
APPROBATIONS DE MISES EN COMPATIBILITE	
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS	
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	
APPROBATIONS DE MISES A JOUR	

Le DPU est instauré sur toutes les zones
"U" et "AU" par DCM du 28 septembre 2022

3.2

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
2 bis rue La Fayette 57000 METZ - Tel : 03 87 76 02 32
E-mail : nvo@atelier-a4.archi - Web : www.atelier-a4.archi

Limite du ban communal

Limite de zone du règlement graphique

Emplacement réservé

Cheminement doux à préserver

Périmètre où les habitations existantes non autorisées en zone A et N peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes au titre de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme

Périmètre où s'appliquent des Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir pièce n°5)

Risque inondation de la Bibiche - Porter à connaissance de la maîtrise de l'urbanisation du 15/03/2017 (tous aléas confondus)

Eléments de paysage et sites à protéger pour des motifs d'ordre écologique, au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme :

Plantations à protéger ou à créer

Zones humides répertoriées par inventaire et cartographie des zones humides avérées du territoire de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Eléments de paysage, quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel ou historique, au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme :

Bâtiment à forte valeur patrimoniale faisant l'objet de prescriptions particulières (voir pièce 3.0b du PLU) :

Monument

Façade(s) intéressante(s)

Façade(s) sur rue intéressante(s)

The main map displays the urban layout of Distroff with various planning zones. Key zones include 'Ac' (green dotted), 'A' (yellow), 'Nj' (black dashed), 'UB' (black dashed), 'UA' (black dashed), 'UE' (black dashed), 'UX' (black dashed), 'Ne' (green dotted), '1AU' (pink hatched), and 'UEx' (black dashed). Landmarks are marked with red stars and circles, some numbered (1, 3, 4, 5, 20, 26). A detailed inset map in the bottom-left corner shows a specific area at a scale of 1/500, highlighting buildings and streets like 'Grand Rue' and 'Chemin de Fer de Thionville à la...'. The map also shows topographical features like 'LES CARRIÈRES' and 'COTE D'OR'.

"Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés"